



Interlocutrice
Dr. Petra Busch
T +41 31 511 38 40
petra.busch@anq.ch

À tous les membres de l'ANQ
et plus particulièrement aux membres de la
direction et responsables qualité
des hôpitaux et cliniques

Berne, 15 août 2018

PLAN DE MESURE DE L'ANQ

Information sur les adaptations en vigueur à partir de 2019

Madame, Monsieur,

L'assemblée générale de l'ANQ a décidé le 29 mai 2018 d'adapter le portefeuille de prestations à compter de 2019. Sont concernées les mesures en cours de l'ANQ suivantes :

- Soins aigus, psychiatrie, réadaptation : satisfaction des patients évaluée tous les deux ans au lieu de tous les ans à partir de 2020
- Soins aigus : mesure escarres enfants supprimée à partir de 2019

Contexte

Cette décision a été prise suite à une analyse approfondie du portefeuille de prestations de l'ANQ, dans le but de réduire le déficit structurel qui se dessine. Les contributions actuelles des partenaires et des contributeurs ont été fixées en 2011, sur la base des mesures et des prestations ANQ de l'époque. Ces dernières années ont vu l'intégration de mesures, prestations et services complémentaires qui ont entraîné la mise en place et la poursuite du développement du plan de mesure de l'ANQ. Il s'agit entre autres de toutes les mesures dans le domaine enfants/adolescents, et de façon générale de l'investissement dans la poursuite du développement de l'ANQ, des formations en psychiatrie et en réadaptation, de l'organisation du Q-Day, de l'évaluation des mesures dans les soins aigus et la réadaptation, ainsi que des analyses à destination des partenaires. Ces dépenses supplémentaires conséquentes ont été financées jusqu'à maintenant sur le capital propre de l'ANQ, ce qui n'est pas possible sur le long terme.

La satisfaction des patients mesurée désormais tous les deux ans

À partir de 2020, la satisfaction des patients sera recueillie tous les deux ans dans tous les domaines de spécialité de l'ANQ. Le nouveau rythme de mesure n'altère en rien l'intention, la pertinence et la comparabilité (Benchmarking) des résultats nationaux.

Suppression de la mesure escarres enfants

L'ANQ a financé la mesure « escarres enfants » sur ses fonds propres depuis son lancement en 2013, car elle jugeait ce thème important. En raison de l'évolution des coûts, l'ANQ ne peut plus assumer cet investissement seule. Les partenaires de l'ANQ se sont déclarés contre une augmentation de leur contribution actuelle ; la suppression de cette mesure constitue donc une conséquence logique.

Arrêt du calcul du taux des réopérations

Le taux des réopérations potentiellement évitables ne sera plus évalué à partir de l'année de données OFS 2017. La direction de l'ANQ avait déjà pris cette décision en janvier 2018. Cette décision se justifie ainsi : pour des raisons de méthode, il n'est malheureusement pas possible de réaliser une publication transparente des résultats pour cet indicateur de qualité. En dépit d'un affinement régulier, l'algorithme ne peut rendre compte de façon fiable de la complexité des stratégies de soins actuelles. Pour cette raison, les conditions préalables à des comparaisons équitables à l'échelon national ne sont pas réunies.

Ces adaptations du plan de mesure visent à permettre à l'ANQ de se concentrer sur ses missions essentielles. La qualité des mesures ou des prestations mises en œuvre par l'ANQ à l'avenir ne s'en trouvera pas réduite. Le plan de mesure de l'ANQ sera désormais évalué régulièrement et adapté en conséquence.

Mesures diverses

L'assemblée générale a de plus approuvé la modification de diverses prestations ANQ, notamment :

- le Q-Day sera dorénavant organisé tous les deux, une participation financière sera demandée aux participants ;
- les analyses seront payantes pour les organisations partenaires (fichier Excel, variantes 2 et 3) ;
- toutes les réunions des commissions de l'ANQ se dérouleront désormais à Berne, au siège du bureau au Weltpoststrasse 5.

Nous vous remercions d'avoir pris connaissance de ces informations. Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à toute question.

Avec nos meilleures salutations
ANQ



Dr. Petra Busch
Directrice



Regula Heller
Responsable soins aigus
Directrice adjointe